

SEANCE DU 22 JUILLET 2020

COMPTE RENDU DU PROCÈS VERBAL

Membres en
exercice : 8

Corum : 5

Présents : 6

Absents : 2

Pouvoirs : 2

Votants : 8

L'an deux mil vingt, le vingt-deux juillet à 19 heures 00, les membres du Conseil Municipal de la commune d'Amécourt, légalement convoqués le dix-sept juillet, se sont réunis à salle des Fêtes d'Amécourt, en séance publique sous la présidence de Monsieur Arnaud DESCHARLES, Maire

Etaient présents :

CARRARA Xavier,
DELAGRAINGE Robert,
DESCHARLES Arnaud,
SOULAGES Jacques,
VREL Jérôme,
WRIGHT Lucian,

Absents excusés :

LACROIX Nicole, (*Pouvoir J. Soulages*)
LAURENT Alain, (*Pouvoir A. Descharles*)

Absents :

Secrétaire de séance :

KAUFFER Karine

Sommaire de la séance du 22 juillet 2020

- 1- *Approbation des séances du 27 mai 2020*
- 2- *Compte Administratif et de Gestion 2019*
- 3- *Affectation des résultats 2019*
- 4- *Taux taxes 2020*
- 5- *Subventions aux associations*
- 6- *Emprunt*
- 7- *Budget Primitif*
- 8- *Commission CCID*
- 9- *Questions diverses*

Délibérations n° :

- | | |
|---------|--|
| 9/2020 | <i>Compte Administratif et de Gestion 2019</i> |
| 10/2020 | <i>Affectation des résultats 2019</i> |
| 11/2020 | <i>Emprunt 50 000€</i> |
| 12/2020 | <i>Budget Primitif 2020</i> |
| 13/2020 | <i>CCDI - Proposition des personnes appelés à siéger</i> |
| 14/2020 | <i>Modification de la régie</i> |
| 15/2020 | <i>Modification des régisseurs</i> |

1 -APPROBATION DES COMPTES RENDUS DU 27 MAI 20

Le Conseil Municipal après avoir pris connaissance des comptes rendus du 27 mai 2020.

APPROUVE à l'unanimité lesdits comptes rendus.

2- COMPTE ADMINISTRATIF & DE GESTION 2019

Le Conseil Municipal prend connaissance des résultats du Compte Administratif & de Gestion 2019.

FONCTIONNEMENT

<i>Excédent 2018</i>	+ 90 864.47 euros (Pour mémoire)
Recettes 2019	+ 107 572.59 euros
Dépenses 2019	- 130 423.05 euros
<i>Excédent 2019</i>	+ 68 014.01 euros

Solde d'exécution 2019 = Déficit - 22 850.46 euros

INVESTISSEMENT

<i>Excédent 2018</i>	+ 44 740.09 euros (Pour mémoire)
Recettes 2019	+ 16 328.65 euros
Dépenses 2019	- 61462.45 euros
<i>Déficit 2019</i>	- 393.71 euros

Solde d'exécution 2019 = Déficit - 45133.80 euros

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

APPROUVE le Compte Administratif & de Gestion 2019 de la Commune à :

1 voix CONTRE

0 Abstention

7 voix POUR

ADOPTÉ la présente délibération

ANNEXE (#1) le détail, par chapitre, du Compte Administratif 2019, en dernière page du présent procès-verbal.

Délibération 9/2020

3- AFFECTATION DES RESULTATS 2018

Le Conseil Municipal, après avoir entendu et approuvé le Compte Administratif de l'exercice 2019,

STATUANT sur l'affectation des résultats de l'exercice 2019,

CONSTATANT que le Compte Administratif fait apparaître :

- Un excédent de Fonctionnement de 68 014.01 euros
- Un déficit d'Investissement de 393.71 euros

DECIDE d'affecter les résultats comme suit :

		EUROS
A RESULTAT DE L'EXERCICE	EXCEDENT :	0.00
	DEFICIT :	22 850.46
B RESULTAT REPORTE DE N-1 (ligne 002 du CA)	EXCEDENT :	90 864.47
	DEFICIT :	0,00
C RESULTAT A AFFECTER (=A+B)		68 014.01
D solde d'exécution de la section d'investissement	EXCEDENT :	0.00
	DEFICIT :	393.71
E RAR de la section d'investissement	DEPENSES :	0.00
F RAR de la section d'investissement	RECETTES :	0,00
G solde des Restes à Réaliser de la section d'investissement (=E-F)	EXCEDENT (+) de financement ou BESOIN (-) de financement	0.00
H BESOIN DE FINANCEMENT (=D+G)		393.71
AFFECTATION DE C		
En réserves au compte R 1068 en investissement (au minimum couverture du besoin de financement H)		393.71
Complément en réserves au compte R 1068		6 606.29
1 Total réserves au compte R 1068 en investissement		10 000.00
2 Report en Fonctionnement au compte R 002 (=C-H)		58 014.01
3 Report en Investissement au compte	<i>R 001 Exédent</i>	0.00
	<i>D 001 Déficit</i>	393.71

ADOPTÉ la présente délibération à :

1 voix CONTRE
0 Abstention
7 voix POUR

Délibération 10/2020

4- TAUX TAXES 2020

Vu l'ordonnance n°2020-330 du 25 mars 2020 fixant au 3 juillet 2020 la date limite de transmission de la délibération relative aux produits des impositions ;

Conformément aux dispositions de l'article 1639 A du code général des impôts, en l'absence de délibération transmise avant le 3 juillet 2020, il sera procédé au recouvrement des impositions directes locales 2020 selon des décisions prises en 2019 ;

Vu l'engagement de non-augmentation des taux des taxes ;

► Les taux des taxes 2020 ainsi reconduits sur la commune sont de :

- Taxe d'Habitation :	13.74 %
- Taxe Foncière Bâti :	16.76 %
- Taxe Foncière Non Bâti :	29.65 %

5- SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

Néant

6- EMPRUNT 50 000€

Comme précité lors de la séance du 27 mai 2020, Mr le Maire propose de financer les divers travaux, par un emprunt, sur 10 ou 15 ans,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DEMANDE à Mr le Maire d'obtenir par appel d'offre, le meilleur taux d'intérêt,

INSCRIRA les crédits nécessaires au BP 2020,

ADOPTE la présente délibération à :

1 voix CONTRE

0 Abstention

7 voix POUR

Délibération 11/2020

7- BUDGET PRIMITIF 2020

Mr le Maire présente le Budget Primitif 2020

FONCTIONNEMENT

Le budget s'équilibre en dépenses et recettes à 143 000 euros.

INVESTISSEMENT

Le budget s'équilibre en dépenses et recettes à 67 000 euros.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

APPROUVE Budget Primitif 2020 tel que présenté à :

1 voix CONTRE

0 Abstention

7 voix POUR

ADOPTE la présente délibération

ANNEXE (#2) le détail, par chapitre, des investissements 2020, en dernière page du présent procès-verbal.

Délibération 12/2020

Monsieur VREL informe le conseil municipal des strates budgétaires, afin de sensibiliser le conseil municipal sur l'importance des économies de fonctionnements à travailler :

Recettes de fonctionnement :

En €/hab	Commune	Montant en € par hab pour la strate de référence		
		Département	Région	National
Ressources Fiscales	257	304	283	406
Dotations et participations	192	234	221	297
Ventes et autres produits courants non financiers	111	57	78	177
Produits réels financiers	0	0	0	0
Produits réels exceptionnels	2	5	9	17

Dépenses de fonctionnement :

En €/hab	Commune	Montant en € par hab pour la strate de référence		
		Département	Région	National
Charges générales	230	160	150	261
Charges de personnel	188	120	130	202
Charges de gestion courante	243	194	150	190
Charges réelles financières	6	3	6	14
Charges réelles exceptionnelles	0	1	1	6

8- QUESTIONS DIVERSES

✚ CCID - COMMISSION COMMUNALE IMPOTS DIRECTS
PROPOSITION DES PERSONNES APPELEES A SIEGER
L'article L 1650 du Code Général des Impôts (C.G.I.) prévoit que dans chaque commune il est institué une Commission Communale des Impôts Directs (C.C.I.D.) composée du Maire ou de l'adjoint délégué, et pour les communes de plus de 2 000 habitants, de huit commissaires titulaires et huit commissaires suppléants.

Ces huit commissaires titulaires ainsi que les huit commissaires suppléants sont désignés par le Directeur Départemental des Finances Publiques sur une liste de contribuables, en nombre double, dressée par le Conseil Municipal.

Les commissaires doivent être de nationalité française

ou ressortissants d'un état membre de l'Union Européenne, être âgés de 18 ans au moins, jouir de leurs droits civils, être inscrits aux rôles des impositions directes locales dans la commune.

A la suite du renouvellement des Conseils Municipaux et d'un courrier de la Direction Générale des Finances Publiques, il appartient au Conseil Municipal de proposer des personnes pour siéger à la Commission Communale des Impôts Directs.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

PROPOSE pour 2020, une liste de 24 administrés, pour siéger à la Commission Communale des Impôts Directs en qualité de commissaires titulaires et suppléants :

TRANSMETTRA ladite liste au service de la DGFiP concerné

ADOpte la présente délibération à :

0 voix CONTRE
1 Abstention
7 voix POUR

Délibération 13/2020

MODIFICATION DE LA REGIE COMMUNALE

Monsieur le Maire rappelle que par arrêté en date du 17 juillet 2014, a été institué une régie de recettes pour l'encaissement des produits lié notamment à la gestion des immeubles.

Dans le cadre de la loi de modernisation des moyens de paiement, il est proposé d'ajouter à la liste actuelle des règlements en espèces et en chèques, ceux par internet, par virement et par prélèvement.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

AUTORISE Mr le Maire à prendre l'arrêté modifiant ladite régie dans le cadre des moyens modernes de paiement.

ADOPTE la présente délibération à l'unanimité.

Délibération 14/2020

MODIFICATION DES REGISSEURS

Vu la modification du fonctionnement de la régie par délibération 14/2020, un arrêté nommant de nouveaux régisseurs, titulaire et suppléant sera pris par arrêté du Maire.

Dans ce cadre, seront :


- Régisseur titulaire : Céline GIRARDIN
- Régisseur suppléant : Karine KAUFFER


Considérant les montants de recettes mensuelles, le cautionnement n'est pas de mise et l'octroi d'indemnités se fera selon réglementation en vigueur.


Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

ADOPTE la présente délibération à l'unanimité.

Délibération 15/2020

 Démission du Conseil Municipal de Messieurs Martial TREHIN (19/06/20), Michel COMBY (22/06/20) et Gérard MATSERAKA (25/06/20)

 Elu à la présidence de la cdc; Alexandre RASSAËRT

 Délégués de commune : SIIVE
- Titulaire : Arnaud DESCHARLES
- Suppléant : Jacques SOULAGES

La séance est levée à 20h30

DECHARLES Arnaud

CARRARA Xavier

DELAGRAINGE Robert

~~LACROIX Nicole~~
(*Pouvoir J. Soulages*)

~~LAURENT Alain~~
(*Pouvoir A. Descharles*)

SOULAGES Jacques

VREL Jérôme

WRIGHT Lucian